

ſujet. On a fait voir en ſon tems celle qui a été donnée des motifs qui ont occaſionné la retraite du Général Apraxin, après qu'il eut gagné près de *Königsberg*, la Bataille qu'il a livrée aux Pruffiens. Elle taxoit ce Général d'imprudence, de précipitation & de quelque choſe de plus encore : & aujourd'hui les choſes en reſtent à l'examen qui a été fait de la conduite de ce Général qui demeure fort tranquille à *Nerwa* où il a toute liberté. Il avoit donc les ordres d'en agir de la ſorte, non de ſa Souveraine, on le ſçait, mais de ceux qui étoient au timon des affaires. Le Comte de Beſtuchef diſgracié eſt regardé en ceci comme auteur de ces ordres ; peut-être ſans fondement, puisſque c'eſt tout ce qu'on en dit juſqu'à préſent. La privation de ſes emplois ſemble devoir être toute la punition qui lui arrivera. On ne dit plus rien des perſonnes arrêtées enſuite de ſa diſgrace.

Voici une déclaration que le Marquis de L'hôpital, Ambaſſadeur de France, a remiſe à l'Impératrice, avec une Lettre du Roi Très-Chrétien, dans une audience qu'il eut au mois de May de Sa Maſ. Impériale. Elle doit trouver place dans nos Mémoires.

LE ſouffigné Ambaſſadeur de S. M. T. C.
 a ordre de déclarer à S. M. l'Impératrice
 de Toutes les Ruſſies, que le Roi ſon Maître
 a appris avec une joye extrême la Réſolu-
 tion, que S. M. Imp. avoit priſe, de faire
 rentrer pour l'avantage de la Cauſe commune
 ſon Armée dans le Royaume de Pruſſe, & de
 faire marcher un nouveau Corps de Troupes
 vers la *Sileſie*.

Le Roi T. C. étant le plus étroitement uni
 par